

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

30 AVRIL 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 30 AVRIL 2012

TABLE DES MATIÈRES

1	Question orale (Article 78 du règlement)	3
1.1	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Labellisation des salles de fitness »	3
2	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rénovation des centres Adepts » (Article 73 du règlement)	5
3	Questions orales (article 78 du règlement)	7
3.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rédaction du Code du Sport »	7
3.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'Europe du sport prend de la vitesse »	8
3.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan stratégique de développement de l'activité sportive »	9
3.4	Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, et à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Prévention des accidents cardiaques dans le monde du sport »	10
3.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Malversations lors de l'AG de la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles »	13
3.6	Question orale de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'organisation du Grand Prix de Formule 1 sur le circuit de Spa Francorchamps »	14
3.7	Question orale de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du budget, des finances et des sports, intitulée « L'accessibilité du golf en Fédération Wallonie Bruxelles »	15
3.8	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Belgian Homeless Cup »	16

Présidence de M. Richard Miller, président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 05.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Question orale (Article 78 du règlement)

1.1 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Labellisation des salles de fitness »

M. Pierre Migisha (cdH). – Les salles de fitness sont de plus en plus populaires en Fédération Wallonie Bruxelles : près de deux cent cinquante mille personnes les fréquentent de manière plus ou moins assidue. Or ce sport très pratiqué ne jouit pas d'une réelle organisation et connaît un encadrement insuffisant. C'est pourquoi nous sommes heureux d'apprendre la mise en place d'un projet de décret. Jusqu'à présent, en effet, ces salles échappent aux contrôles des pouvoirs publics. Ceux-ci ne peuvent pas intervenir pour surveiller le dopage, sujet que nous avons abordé lors de la discussion du décret en la matière.

Ce projet de décret permettra, sous certaines conditions, de délivrer un label Adeps aux salles de fitness. Les usagers obtiendront alors une garantie sur la qualité de la salle de leur choix. Monsieur le ministre, pourriez-vous détailler davantage le contenu du projet ? Le secteur souffre d'un dopage dit récréatif. Comment ce projet permettrait-il de limiter un problème touchant davantage les grandes salles ? Enfin, la présence de défibrillateurs fera-t-elle partie des conditions pour obtenir le label ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Mighisha, je vous remercie pour votre attention constante aux différentes initiatives du gouvernement et votre soutien aux objectifs de ce projet de décret.

En effet, on constate une augmentation du nombre de salles de fitness dont la qualité est très variable, allant du meilleur au pire. On dénombre près de trois cents salles qui comptent en moyenne huit cents abonnés, soit un public cumulé de deux cent cinquante mille personnes pour la seule partie francophone. Autour de vous, vous rencontrez de nombreuses personnes souhaitant maintenir, retrouver leur forme ou exercer une activité physique pour tourner le dos à une sédentarisation ex-

cessive et préjudiciable à la santé. Malgré la croissance du nombre de salles et de ses pratiquants, le secteur n'est pas structuré. Il n'a ni fédération, ni représentation, ni conditions et règles d'agrément. Comme l'a écrit un journaliste, c'est une jungle où tout est possible. Or il importe de guider et d'encadrer cette pratique pour éviter d'exposer les sportifs à des difficultés dont des problèmes de santé. Nous avons l'intention de mieux organiser le secteur et d'aider les candidats ou les sportifs à choisir une salle et une activité physique en connaissance de cause.

Afin d'augmenter la pratique sportive de vingt pour cent, nous souhaitons encadrer davantage le secteur, notamment en lui octroyant un label de qualité et en imposant un contrôle très strict par les inspecteurs de l'Adeps.

L'avant-projet de décret a été adopté en première lecture par le gouvernement le 29 mars 2012. Il fixe les conditions – j'insiste cumulatives – de la délivrance des labels, octroyé pour cinq ans. Il faut que les clubs de fitness emploient suffisamment de personnel par rapport au nombre de clients. Ce personnel devra justifier d'une formation professionnelle initiale adéquate et s'engager à suivre la formation continue que nous mettrons à disposition. Par ailleurs, toute salle de fitness devra être équipée d'un défibrillateur externe automatique dont l'acquisition pourra être subventionnée à 75 % pour les salles labellisées. Les structures candidates devront également organiser des journées portes ouvertes visant à augmenter la pratique sportive et adopter un règlement d'ordre intérieur qu'elles devront nous communiquer ainsi qu'à leurs membres. Ce règlement reprendra notamment l'information concernant la réglementation antidopage, la liste des substances interdites ainsi que les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Ces clubs devront également affecter un poste temps plein à un gérant compétent en gestion d'entreprise et respecter la réglementation relative à l'organisation de divertissements actifs en matière de sécurité, notamment pour la fixation des engins. Enfin, les responsables de salles devront sensibiliser leur public aux risques liés à la consommation de compléments alimentaires, se conformer à la loi relative aux pratiques du marché, limiter l'accès de la salle aux enfants de plus de douze ans. Pour certaines disciplines, des dérogations à la limite d'âge pourront être accordées pour autant qu'il n'y ait pas de contre-indication médicale.

Afin d'augmenter l'attractivité du label, nous organiserons une grande campagne d'identifica-

tion et de promotion des salles couvertes par ce label, la formation continuée des entraîneurs, et nous subsidierons l'achat à 75 % des défibrillateurs. Les inspecteurs de l'Adeps contrôleront régulièrement le respect des conditions d'octroi du label qui sera retiré en cas d'infraction.

Par ailleurs, lors de l'examen du décret antidopage, le Conseil d'État avait relevé une discrimination entre les sportifs appartenant à un club ou une fédération et ceux qui n'émergeaient pas à ces structures. Nous nous devons d'appréhender ce problème, comme nous le demandaient l'Agence antidopage et l'Union européenne. Le 12 ou 13 mai prochain, le Conseil des ministres européens examinera un projet de réglementation visant à combattre le dopage dit de « divertissement ».

En agissant ainsi, nous nous soucions de la santé des sportifs, de la non-discrimination, du respect du Conseil d'État, de l'Agence mondiale antidopage et de l'Union européenne.

Si le sportif contrôlé positivement appartient à une fédération, son dossier sera transmis à celle-ci, à charge pour elle d'appliquer la sanction prévue au décret. S'il n'est pas membre d'une fédération, son dossier sera transmis à une commission de lutte contre le dopage, idéalement intégrée dans l'Association interfédérale du sport francophone afin qu'elle soit commune à toutes les salles de fitness et que la jurisprudence soit homogène. Cette commission pourrait interdire l'accès de ce sportif à l'ensemble des salles labellisées. Nous pourrions aussi retirer le label au centre qui n'aurait pas pris toutes les mesures nécessaires pour avertir ses membres, s'opposer à la prise du produit dopant et sanctionner les contrevenants.

Nous avons l'ambition de légiférer, d'organiser mais aussi de promouvoir, soutenir et valoriser les bonnes salles de fitness. La plupart des exploitants de salles se réjouissent à cette perspective. À l'heure actuelle, l'offre d'activités physiques se fait dans une telle anarchie qu'une réglementation est devenue indispensable.

Nous ne pouvons agir que dans le cadre de nos compétences. Il appartient au gouvernement fédéral de fixer les critères d'établissement. La formule que nous proposons me semble être un pas important – sinon décisif – pour la promotion de « vraies » salles de fitness.

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour toutes ces précisions. Le fitness connaît de plus en plus d'adeptes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous aurons l'occasion d'examiner de plus près les conditions de labellisation lorsque le texte nous sera soumis. Je

crains que vous ne soyez très vite confronté à la multitude des réseaux. Allez-vous travailler par salle ou octroyer un label par réseau ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le label sera le même pour tout le monde, ce sera un label Adeps.

M. Pierre Migisha (cdH). – Il est essentiel de vérifier que toutes les conditions sont remplies dans toutes les salles d'un même réseau. Par ailleurs, il me semble important de vérifier les conditions des contrats entre les exploitants et les adeptes du fitness, notamment en cas de rupture.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cela fait l'objet d'un règlement d'ordre intérieur qui impose de communiquer avant l'obtention ou la délivrance du label. Dès lors, si je constate les pratiques que vous décrivez et qui m'ont été rapportées, je réagirai.

M. Pierre Migisha (cdH). – Assez rapidement après la naissance de ce label, je vous invite à contacter vos homologues néerlandophones car je crains le risque que certains échappent à ce contrôle et se rendent dans des salles non labellisées ou dépendant de l'autre Communauté.

La lutte contre le dopage est très louable mais je pense qu'il faut coordonner les actions, comme vous l'avez très bien fait au niveau du sport lui-même. Cette dimension vaut également pour les salles. La mesure est donc très positive, mais il serait intéressant de s'informer sur les pratiques en Communauté flamande.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il est effectivement prévu, lors de la réunion de coordination technique entre les trois ministres des sports, Mme Wijckmans, M. Muyters et moi-même, que M. Jeanmoye présente notre texte, à l'instar de ce qu'il fait à l'occasion de nouvelles initiatives.

J'espère que la Communauté germanophone l'acceptera relativement vite et qu'il en sera de même du côté flamand.

En ce qui concerne le point que vous avez soulevé, notamment pour Bruxelles et quel que soit le rôle linguistique, nous veillerons à ce que chacune des salles concernées ait son logo. On peut également imaginer un double logo francophone et flamand.

2 Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rénovation des centres Adeps » (Article 73 du règlement)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La plupart des dix-neuf centres Adeps, dont un est situé aux Arcs en France, datent des années soixante. Dès lors, il convient d'envisager un certain nombre de travaux de rafraîchissement et de modernisation des infrastructures afin de les rendre conformes aux attentes des sportifs ainsi qu'aux réalités économiques et touristiques. Monsieur le ministre, c'est dans cet esprit que vous aviez annoncé, en début de législature et après analyse, la rénovation de tous ces sites Adeps. Les chiffres alors annoncés se situaient, si je ne me trompe, aux alentours de 43 millions d'euros.

Or je découvre récemment dans la presse locale que les travaux du centre Adeps de Péronnes – qui connaît pourtant une belle fréquentation – supposés débiter dès 2012, seront reportés « éventuellement » à 2013 mais sans précision de date. La justification annoncée dans la presse reposerait sur la nécessité de revoir à la hausse les budgets prévus pour les travaux du centre Adeps de Louvain-la-Neuve, ce qui aurait pour conséquence de retarder, de postposer, voire d'annuler les travaux envisagés à Péronnes ou ailleurs.

Quelle est la situation des différents centres ? Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous préciser les travaux prévus, ceux qui sont éventuellement reportés, pour quelles raisons et avec quelles conséquences budgétaires ? Quelle est la programmation envisagée tant pour les dépenses que pour les délais ?

Plus spécifiquement, existe-t-il un lien de cause à effet entre le coût des travaux à Louvain-la-Neuve et le report des travaux à Péronnes ? Si c'est le cas, comment l'expliquez-vous ? Quelle sera la nouvelle échéance ?

Peut-on considérer que certaines fonctions assumées actuellement par l'Adeps pourraient intéresser le secteur privé ? A-t-on envisagé cette possibilité dans le dossier qui nous occupe ? Le recours à des partenariats public-privés n'aurait-il pas été intéressant pour respecter les délais sachant que les centres rénovés, offrant des services divers et proches du public, verront leurs recettes augmenter ? C'est en tout cas l'espoir qu'on peut mettre dans un tel investissement. Si cela a fait l'objet d'une analyse, quelles en sont les conclusions ? Et si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Dans le même ordre d'idée, vous aviez évoqué des audits sur les centres Adeps de manière à optimiser leur fonctionnement et leur gestion économique, ce que je trouve intéressant. Cinq centres ont été retenus pour une analyse en quatre phases, dont le résultat est attendu en août 2012. Il était entendu qu'à la fin de la première phase qui consistait à coordonner l'accompagnement de la mission, vous envisageriez d'étendre l'audit à tous les centres et que nous en feriez part. Une décision a-t-elle été prise à ce sujet ? Si oui, laquelle ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, votre interpellation va me permettre de faire le point sur un aspect important de la politique sportive de notre Fédération et de rétablir la vérité complète par rapport au contenu d'un article de presse mal documenté.

En arrivant en 2009, avec plaisir et passion, à la tête du département des Sports, j'ai constaté comme vous qu'un grand nombre de nos centres, construits voici quarante voire cinquante ans, nécessitaient depuis des années des moyens importants de rénovation et d'adaptation sur les plans technique et de l'efficacité énergétique.

En faisant le bilan de ces dix-neuf centres, on remarque qu'un nombre très limité d'entre eux sont en très bon état – par exemple le site de Woluwé –, que d'autres nécessitent des investissements raisonnables ou très importants, comme La Fraineuse à Spa, ou comme c'était le cas à Louvain-la-Neuve. Les situations sont donc extrêmement contrastées, même si tous ces centres connaissent un succès considérable. D'après les inscriptions prises après les vacances de Pâques, nous battons des records de fréquentation en juillet et août.

Pour répondre à cette attente considérable, nous disposons de huit millions d'euros, montant qui était l'héritage du temps où le Sport était encore complètement géré par la Communauté française. Pour rappel, depuis les accords de la Saint-Quentin, une grande partie a été transférée à la Commission communautaire française et à la Région wallonne et le solde – insuffisant – sert à l'entretien des centres Adeps.

Nous avons consenti un premier effort significatif en augmentant les crédits de 34 millions d'euros pour établir un cadastre des travaux nécessaires et pour les réaliser. Les moyens d'engagement s'élèvent donc à 42 millions d'euros. Ceci permet de couvrir la quasi-totalité des travaux à réaliser. Il restait bien sûr la question des moyens de paiement pour soutenir l'exécution.

Actuellement, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne compte plus qu'un seul ingénieur pour les infrastructures sportives. Par ailleurs, un certain nombre de dossiers tardent parce qu'ils sont liés à des études techniques complémentaires ou à l'obtention de permis.

Si nous tenons compte des moyens d'action et des moyens de paiement, nous disposons de 12 millions d'euros. Que pouvons-nous en faire ?

Nous pouvons laisser de côté une première série de centres en bon état qui ne nécessitent que des entretiens.

Une deuxième série de centres situés essentiellement dans le Luxembourg ou dans la région liégeoise, ainsi que l'un ou l'autre centre du Hainaut, pourraient être valorisés par des formules liant les activités sportives et touristiques. Nous pourrions attirer des investisseurs privés ou publics complémentaires. Idelux étudie actuellement un ou deux sites pour des investissements complémentaires.

Une troisième série de centres, situés dans des villes universitaires, requiert une action urgente : il s'agit du centre d'Auderghem, dont l'ULB s'est retirée, des centres de Jambes, de Mons et du Sart-Tilman, qui nécessitent des investissements significatifs. Compte tenu de leur niveau de fréquentation supérieure aux autres centres suite à la présence des étudiants, le gouvernement m'a chargé d'accélérer le financement selon un modèle particulier.

Nous devons encore trouver les véhicules financiers adaptés, l'objectif est de dégager les moyens budgétaires dès cette année et de les amortir sur une plus longue période. En l'occurrence, il sera question d'une enveloppe fermée, contrairement aux infrastructures wallonnes où arrivent beaucoup de demandes de communes et de provinces. Une fois les rénovations réalisées, nous pouvons considérer que pendant une décennie, nous ne devons plus qu'intervenir à la marge. Pour les autres centres ne dépendant pas de villes universitaires, nous utiliserons nos crédits classiques.

Le fait que le gouvernement m'a autorisé à étudier un modèle spécifique de financement accéléré montre notre volonté de remettre les centres Adeps en bon état au cours de cette législature.

Le centre de Péronnes n'est pas victime de celui de Louvain-la-Neuve.

En termes de fréquentation, le complexe du Blocry est de loin le premier centre sportif Adeps de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au point d'être saturé. Sa rénovation a été décidée en 2009,

bien avant qu'il ne soit question de celle du centre de Péronnes. Le montage financier assez complexe – qui a d'ailleurs nécessité une modification des statuts – prévoit une intervention de cinq millions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un million de la Région Wallonne via Infrasports et d'un million de l'UCL. Un tel montage est tout à fait atypique.

Je rappelle qu'à ce stade, tant l'ULB que l'ULg ne souhaitent plus intervenir, notamment pour des raisons de capacités financières. Par contre, l'UCL a décidé d'intervenir, ce qui explique le traitement prioritaire du Blocry. Tant dans le montage que dans la chronologie, la rénovation du centre Adeps de Louvain-la-Neuve avait été décidée bien avant celle de celui de Péronnes. Dans le cadre des crédits ordinaires, notre volonté est d'exécuter et de financer les travaux indiscutables durant cette législature.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cet état des lieux. Le classement en fonction des éléments précisés est un choix politique et j'en prends acte.

Pour les quatre villes universitaires, vous avez parlé de financements particuliers sans donner d'autres explications. Je souhaiterais en savoir plus. S'agit-il de financements alternatifs ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il y a plusieurs possibilités. Le financement pourrait être différent d'un centre à l'autre. Il n'est pas question d'une méthode identique pour tous.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Une décision formelle a-t-elle déjà été prise ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Elle a été prise. La décision d'accélérer date de peu avant Pâques lorsque je me suis rendu compte que cela prendrait trop de temps de travailler avec les crédits classiques. Comme nous nous trouvons dans une enveloppe fermée et que les dix-neuf centres ne doivent pas être tous rénovés, nous avons la certitude du montant nécessaire. C'est différent d'un financement alternatif dans le cadre duquel les communes, les intercommunales, les provinces ou des privés peuvent entrer des dossiers.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous en reparlerons, compte tenu de l'échéance de 2014.

Vous avez évoqué le développement touristique des communes luxembourgeoises et liégeoises, ne faudrait-il pas faire de même pour Péronnes ? Un projet assez important y est envisagé et il se pourrait que le secteur privé souhaite en fa-

ciliter le financement ou l'extension. La programmation des travaux ne doit pas empêcher d'y réfléchir. Je vous y engage en espérant que cela ne retardera pas davantage le dossier.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est pour cette raison que j'ai « typé » les infrastructures sportives à vocation touristique. Nous pourrions soit trouver une intercommunale de développement, soit faire appel au secteur privé. Idelux nous a par exemple présenté deux propositions pour des sites Adepts au Luxembourg. Pour ce qui concerne Péronnes, je n'exclus aucunement la possibilité de trouver d'autres partenaires privés. Sans se substituer à nous, ils pourraient compléter l'offre.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La réflexion est très intéressante. J'en informerai l'intercommunale afin de mener d'éventuelles actions.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (article 78 du règlement)

3.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rédaction du Code du Sport »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, dès le début de la législature, vous avez déclaré que les textes relatifs au sport étaient disparates. Dans cette commission, personne n'a contredit ce fait. Il en résulte un manque de visibilité et de cohérence ainsi que des contradictions dans les textes mêmes. Cette situation a entraîné la volonté de rédiger un Code du sport. Pour cela, vous avez désigné l'excellent cabinet Philippe & Partners dont l'un des associés est titulaire d'une chaire en droit sportif.

Le moment est venu de faire le point sur ce dossier. Où en est-il aujourd'hui ? Quel cheminement a-t-il suivi ? Quelles étapes a-t-il franchies ? En reste-t-il d'autres à franchir ? Quel est le calendrier ?

Pour que ce dossier avance de manière sérieuse avant la fin de la législature, il est temps de débattre de ce texte dans cette commission.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, vous soulignez la nécessité d'une action sérieuse et cohérente. Cependant, avant de déposer un Code du sport, il faut évaluer la perti-

nence des textes existants et leur éventuelle adaptation. Pour cela, une réforme législative s'impose au préalable. Ainsi, par exemple, nous avons adopté un décret relatif à la lutte contre le dopage avant de la codifier.

Ensuite, il faudra rassembler les textes et déposer formellement un Code du sport. D'emblée, nous avons veillé à prévoir la cohérence entre les différentes initiatives. C'est pour cette raison que nous avons sollicité le cabinet Philippe & Partners.

Nous ne nous sommes pas croisés les bras. Ainsi, nous avons modifié le décret du 19 juillet 2011 sur les centres sportifs locaux intégrés. En outre, nous avons revu les missions du Comité olympique interfédéral belge et élaboré les décrets relatifs au Conseil supérieur des sports, à la lutte contre le dopage et à la pratique du tir sportif. Ces textes ont déjà été adoptés et certains d'entre eux l'ont été à une très large majorité.

De plus, nous avons rédigé l'avant-projet de décret sur l'octroi d'un label aux salles de fitness et le projet de décret relatif à l'utilisation des défibrillateurs externes automatiques. Enfin, nous nous sommes penchés sur le décret de 1999, légèrement retouché en 2006, afin de revoir l'organisation et la subvention du sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce décret est notre pièce maîtresse. Il nécessite aujourd'hui des corrections et des impulsions nouvelles.

Cette œuvre législative impose de nombreuses consultations, dont celles du Conseil supérieur des Sports, de la Commission de la vie privée, de l'Association interfédérale du sport francophone, de l'administration du sport et de certaines fédérations plus spécialisées comme la Fédération multisports adaptés ou la Ligue Handisport.

Dès que nous en aurons terminé, nous vous soumettrons les textes dans les meilleurs délais.

Une fois cette réforme législative finalisée, nous disposerons d'un décret qui réécrira totalement le Code du sport. Il sera la consécration de l'ensemble des réformes que nous aurons faites au fil de la législature.

Je vous rassure : en fin de période, vous n'aurez qu'à approuver la codification des mesures. Le travail législatif sportif se poursuit donc.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie de ces éclaircissements. Je pensais que nous pourrions disposer d'un Code du sport tout en faisant évoluer les législations sectorielles. Le fait de mener ces deux démarches parallèlement ne me semblait pas incohérent.

Mais vous avez préféré commencer par une modification sectorielle des législations et conclure par la codification. Je vous ai exprimé mes doutes sur le traitement d'un tel dossier en fin de législature. Toutefois, je soutiens votre initiative qui apportera plus de transparence.

3.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'Europe du sport prend de la vitesse »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'ai lu dans le *Journal officiel* de l'Union européenne que, le 17 avril 2012, un appel à projets avait été lancé pour une action préparatoire de partenariat dans le domaine du sport. Un budget de 3,5 millions d'euros est prévu, à compléter par des cofinancements.

L'appel à projets de l'Union européenne concerne le financement de projets transnationaux proposés par des organismes publics ou des organisations à but non lucratif qui recensent et évaluent les bonnes pratiques dans le domaine du sport sur quatre thèmes : la lutte contre le trucage des matches, la mise en valeur de l'activité physique pour un vieillissement actif, la sensibilisation aux moyens efficaces de promouvoir le sport au niveau local, les compétitions sportives transfrontalières.

L'appel vise donc des projets clairement transnationaux. La Fédération Wallonie-Bruxelles est bordée de frontières d'États ; la Wallonie picarde se situe dans un eurodistrict dynamique. Peut-être pourrions-nous participer à cette démarche avec la France et la Flandre.

Encore faut-il une volonté politique, qu'il y ait un soutien du ministre des Sports. Il y a matière à dialoguer.

Monsieur le ministre, avez-vous eu connaissance de cet appel à projet ? Avez-vous l'intention de sensibiliser les pouvoirs locaux à cette action ? Dans cette hypothèse, quelles seraient les possibilités de cofinancement ? Pouvez-vous d'ores et déjà estimer l'ordre de grandeur du montant global ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, l'objectif de cette action préparatoire est d'élaborer les futures actions de l'Europe sur la base du chapitre consacré au sport de la proposition-programme de l'Union pour l'éducation à la formation, la jeunesse et le sport, intitulée « Erasmus pour tous ». L'action s'inspire des priorités identifiées du livre blanc de 2007 et du traité de Lisbonne. Pour la première fois, lors de la prési-

dence belge de l'Union, on a considéré que le sport relevait des compétences de l'Union européenne.

L'appel à projet a été publié le 17 avril. Dès le 20 avril, j'ai envoyé une note à l'administration lui demandant d'identifier les projets susceptibles de correspondre à ce programme de financement avec une préférence pour les compétitions transfrontalières. Ma demande concernait la Belgique et des pays limitrophes : la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg.

Nous soutenons un projet lié aux commémorations du centenaire de la première guerre mondiale. Nous souhaitons organiser des tournois, dans différentes disciplines, réservés aux adolescents de quatorze à dix-huit ans afin de favoriser le rapprochement entre les jeunes. En les réunissant, nous voulons leur rappeler cette triste et effroyable tragédie.

Nous participerons ainsi aux commémorations nationales en incluant nos amis flamands, bruxellois et francophones. C'est une belle occasion de collaborer avec le Nord du pays, ce à quoi je suis particulièrement attentif. Le projet déposé promeut le sport mais aussi des valeurs universelles de paix, de respect, de tolérance et d'ouverture aux autres bien nécessaires face à certains discours extrémistes actuels.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous. Je serais bien évidemment enchanté si des fédérations sportives ou des sous-régions wallonnes souhaitent soutenir ce projet. Cela nous donnerait la certitude qu'il soit réalisé. Le montant alloué par l'Union est destiné aux vingt-sept États membres. Parmi la pléthore de projets proposés, nous n'avons aucune certitude que le nôtre sera choisi quelle que soit du reste sa qualité. Par ailleurs, l'Europe ne finance que soixante pour cent du coût et les pouvoirs publics compétents contribuent à hauteur de vingt pour cent. Nous devons trouver les vingt pour cent restants dans le secteur privé.

Mais pour une telle commémoration, je suis certain que nous trouverons des sociétés qui feront preuve d'intelligence et d'engagement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'Europe du sport prend son envol en s'engageant dans un domaine qui n'est pas classiquement le sien.

Les budgets sont ce qu'ils sont mais qui ne tente rien n'a rien. Le projet de compétitions entre des jeunes de quatorze à dix-huit ans me semble une bonne initiative.

Monsieur le ministre, je vous remercie de bien vouloir me communiquer dès que possible le ca-

nevas qui sera adopté par l'administration car je reste persuadé que l'Eurodistrict Lille-Kortrijk-Tournai pourrait collaborer à ce projet.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'Union européenne ne devrait pas que s'intéresser au financement de projets, elle devrait également réglementer certaines pratiques financières touchant au sport.

Je reste un Européen convaincu mais je pense que nous ne faisons pas assez preuve d'esprit européen, tant dans le domaine social que sportif.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, vous prêchez un convaincu !

3.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan stratégique de développement de l'activité sportive »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous rappelais le 8 juillet 2010 un chapitre de la déclaration de politique communautaire qui prévoit la mise sur pied d'un plan stratégique de développement de l'activité sportive. Vous m'aviez précisé que le travail avait commencé avec la désignation du professeur Zintz et d'experts dont vous attendiez les constats et recommandations pour mener à bien un plan stratégique à soumettre au parlement.

Vous m'aviez demandé de ne pas vous interroger à nouveau dans les trois mois, le travail étant d'importance. Cependant, après plus d'un an et demi de patience, je n'ai toujours pas vu arriver ce plan stratégique.

Je ne pense pas avoir abusé de votre patience dans ce dossier mais je désirerais que nous fassions aujourd'hui le point sur ce plan qui engagerait la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les dix années à venir.

Pour cela, nous devons être informés du contenu de ce dossier. C'est pourquoi je vous demande de faire le point. Quel est le budget prévu pour les travaux engagés par le professeur Zintz ? Quels sont les experts qui l'entourent ? Quand nous présenterez-vous ce plan ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, les éléments que vous rappelez sont tout à fait exacts à une omission près. J'avais signalé en son temps que cela ne nous priverait pas de la nécessité de déposer différentes réformes et

initiatives.

Pour le reste, la déclaration de politique communautaire prévoit clairement que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Sports, engage une réflexion sur le plan stratégique de développement d'activités sportives. Nous sommes allés bien au-delà de ce qu'elle prévoyait.

Sans même attendre le plan stratégique, je peux dire que nous sommes sur la bonne voie. J'en veux pour preuve l'explosion du nombre d'affiliés dans les clubs de hockey, l'évolution du rugby et du football, surtout féminin, ainsi que le renouveau du cyclisme. Les résultats de nos champions (un médaillé en judo et un en golf) en attestent également.

Néanmoins, notre démarche doit être cohérente et sérieuse. C'est pourquoi nous l'avons confiée au professeur Zintz, vice-président du Comité olympique belge et doyen de la faculté des sciences de la motricité de l'UCL. La partie stratégique du plan devra intégrer les initiatives que nous venons de prendre et qui n'ont soulevées aucune opposition majeure. Il s'agit de l'action au quotidien de l'Adeps et des initiatives des fédérations, quel que soit leur dynamisme.

Où en sommes-nous ? Conformément à ma demande et au contrat qui nous lie, M. Zintz a procédé à trois analyses longitudinales. La première porte sur les ressources financières allouées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les membres des fédérations et leurs partenaires – 56 fédérations sportives francophones reconnues sont concernées et leur nombre évoluera à la hausse – et la manière dont les budgets ont été affectés (frais de fonctionnement, plan-programme).

L'objectif était donc de distinguer comment toutes les fédérations utilisent leurs ressources pour promouvoir le sport de haut niveau ou développer la pratique sportive en général. Notre objectif est donc d'apprécier l'efficacité financière des fédérations.

Au-delà, à partir d'un échantillon représentatif de fédérations, nous souhaitons examiner la démarche et les stratégies réellement mises en place. Dans la droite ligne des décrets de 1999 et de 2006, la direction générale des sports a elle-même réalisé une analyse des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces de ces stratégies. Après les affectations financières, nous voulions identifier ces stratégies. Certaines en ont une bien établie. Pour la fédération de rugby, c'est le plan Vivaldi. D'autres ne se sont pas dotées d'outils, de perspectives ou de programmations aussi ambitieux. Cela mérite une approche analy-

tique.

Enfin, il y a la performance organisationnelle des fédérations sportives. Comment se sont-elles développées ? Comment ont-elles pu mettre à la disposition de leurs différents comités provinciaux une organisation capable de relever un certain nombre de défis ?

Prenons un exemple très simple. La diminution dans toutes les disciplines du nombre d'arbitres est particulièrement inquiétante. En escrime, le manque d'arbitres risque d'empêcher l'organisation de compétitions.

Le professeur Zintz et ses collaborateurs se sont entourés d'un certain nombre d'experts universitaires, de représentants de l'Adeps et de mon cabinet. Le professeur s'est en outre appuyé sur les contributions d'experts universitaires étrangers. La mission du comité est d'évaluer et d'analyser les différents rapports intermédiaires et de donner de nouvelles impulsions. Selon le comité de pilotage, le rapport complet sera terminé en février 2013. Dès que ce rapport nous aura été communiqué, le professeur Zintz et les membres de son équipe seront à votre disposition pour répondre à vos questions.

Ce travail prend du temps. Le budget annuel de 50 000 euros ne permet pas de multiplier les experts. Nous n'avons pas commandé une étude de six mois ou d'un an au bureau McKinsey. Une telle expertise aurait coûté beaucoup plus cher. Nous impliquons l'administration des fédérations et des équipes universitaires qui connaissent bien le sport. L'étude couvre une période assez longue pour observer l'évolution et stimuler l'émulation. Je pourrai vous en dire plus dans un an.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je prends rendez-vous en février 2013 pour débattre avec vous de ce dossier.

3.4 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, et à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Prévention des accidents cardiaques dans le monde du sport »

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Monsieur le ministre, comme beaucoup, j'ai été choquée par les images de ce jeune footballeur italien s'écroulant en plein match après une succession d'arrêts cardiaques. Cet événement dramatique nous en rappelle d'autres : un Hongrois, un Camerounais, un Espagnol, un très jeune Colombien

sont décédés lors de matchs de football de haut niveau. Nous avons également appris le décès, dans les mêmes circonstances, d'une joueuse vénézuélienne de volley-ball âgée de vingt-six ans. On déplore des accidents dans de nombreux sports et à tous les niveaux. Il y a quelques années, un jeune joueur de football succombait sur les pelouses de Pâturages en province du Hainaut. Ces accidents ne se limitent pas à la pratique du sport de haut niveau.

Le gouvernement a récemment pris des mesures pour inciter les clubs sportifs à s'équiper de défibrillateurs. Trois cents appareils ont été gratuitement mis à disposition. Une intervention à hauteur de 75 % est également prévue pour l'achat de défibrillateurs par les clubs.

La proposition de résolution de mes collègues vise à sensibiliser et à promouvoir l'information et la formation relatives aux défibrillateurs externes automatiques. Je salue la volonté de mettre à disposition ce type d'appareil. Par contre, le peu d'intérêt que les clubs portent à cette initiative me laisse perplexe. Le coût élevé de l'appareil et le nombre de personnes à former à son utilisation seraient des freins importants.

Les entraîneurs, les formateurs et les accompagnateurs pédagogiques ne devraient-ils pas être formés à cette pratique dans les cours de premiers secours suivis pour l'obtention du brevet d'entraîneur ?

La seconde partie de mes questions s'adresse plus particulièrement à la ministre de la Santé. Je suppose qu'elle vous a transmis les éléments de réponse.

Au lendemain de ces accidents, de nombreux médecins expliquent qu'ils auraient pu être évités si des tests médicaux, notamment de résistance à l'effort, avaient été réalisés. Ces examens auraient permis de détecter les anomalies ou les insuffisances cardiaques. Certains joueurs célèbres présentant des anomalies cardiaques, comme le Sénégalais Fadiga et le Nigérian Kanu, ont d'ailleurs pu être opérés à temps grâce à ces examens.

Aujourd'hui, ces tests réguliers ne sont pas obligatoires. Seules quelques fédérations sportives exigent un certificat médical lors de l'inscription mais ne l'imposent pas nécessairement de manière régulière. Une des raisons pour lesquelles elles n'organisent pas de campagne de prévention est le manque de moyens financiers mais aussi la crainte de perdre des jeunes adhérents car les parents pourraient estimer le sport dangereux.

Ne serait-il pas temps de légiférer et d'autoriser la pratique de certains sports dits à risque sur

la base d'un examen médical complet, approfondi et régulier ? Il faudrait alors s'entendre avec les fédérations et les médecins du sport sur ses modalités. Un modèle-type ne pourrait-il pas être envisagé pour les différentes disciplines et les différents niveaux ?

Cet examen médical devrait être complété par des informations sur une pratique saine du sport. À ce propos, j'aurais également aimé savoir à quel stade en était l'élaboration du carnet sportif de promotion de la santé adapté à chaque discipline. Il devrait notamment reprendre des recommandations sur la pratique sportive, l'hygiène de vie et l'alimentation qu'il me semble important de suivre en parallèle au dépistage des anomalies et insuffisances cardiaques. Ce carnet sportif est-il en cours d'élaboration ? Si oui, dans quels délais sera-t-il appliqué sur le terrain ?

Par ailleurs, la déclaration de politique communautaire prévoit que la Fédération Wallonie-Bruxelles « développera un programme de prévention envers les plus jeunes sur les méfaits du dopage et des pratiques sportives inadéquates. » Pouvez-vous préciser l'état d'avancement de ce programme ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le sujet n'est pas neuf et se trouve sous les feux de l'actualité. La question est pertinente et j'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer le 31 mars en séance plénière à la suite des questions de MM. Brotchi et Migisha.

D'emblée, je précise que je n'ai pas reçu les compléments d'information de la ministre de la Santé mais je ne manquerai pas de lui transmettre vos questions. Je me limiterai donc à la compétence de prévention de santé sportive.

Sans attendre la succession d'accidents, nous avons développé ces derniers mois une stratégie pour contenir les risques et éveiller les acteurs sportifs au respect d'une activité sportive compatible avec leur état de santé.

Depuis plus d'un an, nous octroyons 75 % du prix d'acquisition d'un défibrillateur entièrement automatique. Vous dites que ce matériel est onéreux ; certains appareils ne coûtent que deux mille euros. Il reste donc cinq cents euros à charge des clubs, ce qui est une dépense raisonnable. S'ils ne peuvent investir, leurs fédérations ou les communes qui accueillent ces clubs pourront les aider.

Nous avons mené une grande campagne d'information sur ce dispositif destinée à tous les collègues des bourgmestres et échevins, les députations provinciales, les fédérations et les clubs. Une cam-

pagne de sensibilisation a par ailleurs été réalisée par l'Association des établissements sportifs. Nous y avons consacré deux colloques lors des derniers salons des mandataires au Wex. C'est dire si nous avons déployé des moyens pour faire connaître ces dispositifs.

Dès qu'il y avait un accident ou un incident, on rappelait la présence bien utile de ce type d'appareil. Dans une célèbre émission consacrée au football, le journaliste se plaignait du fait que les clubs n'avaient pas acquis le matériel nécessaire. Or il est responsable d'un club qui ne l'a pas fait. Entre le discours et les actes, il y a parfois plus d'un paradoxe. J'ai donc été déçu de la réaction des clubs et des fédérations.

Nous sommes passés à la vitesse supérieure puisque le gouvernement wallon a décidé, le 29 mars dernier, que la subvention en infrastructure serait dorénavant subordonnée à la présence d'un défibrillateur entièrement automatique et à l'engagement des gestionnaires des clubs à former les moniteurs, agents ou responsables à son utilisation.

Désormais – le projet de décret vous sera soumis sous peu – tout propriétaire d'une infrastructure sportive (les communes, les provinces, etc.) sera tenu de l'équiper d'un défibrillateur entièrement automatique. Nous allons rendre responsables les propriétaires d'infrastructures, sachant qu'ils pourront obtenir un subside de 75 %, comme je l'ai rappelé. Nous avons montré l'exemple, puisque tous nos centres Adeps sont équipés d'un défibrillateur entièrement automatique et que leurs moniteurs ont été formés à leur usage.

En outre, la reconnaissance et la subvention des centres sportifs locaux ne seront pas renouvelées si ceux-ci ne possèdent pas un défibrillateur entièrement automatique et si les agents que nous finançons n'ont pas été dûment formés à l'usage de cet appareil.

Enfin, j'entends distinguer les clubs qui côtoient les divisions supérieures et les clubs de divisions plus modestes. Pour ceux-là, j'ai demandé à l'Association des établissements sportifs d'acquérir trois cents défibrillateurs qui seront distribués en fonction de la population provinciale et du nombre de clubs, afin que les plus petits clubs puissent en disposer. Les prix que je mentionnais tout à l'heure seront encore revus à la baisse puisqu'il s'agit d'une commande groupée très importante.

Nous avons par ailleurs organisé la campagne « La sécurité, c'est aussi mon sport » avec l'im-

plication du salon des mandataires et de l'Association des établissements sportifs. Dans une brochure ainsi que lors de séances d'information, nous avons détaillé les premiers soins que l'on peut prodiguer à des personnes présentant des problèmes de santé majeurs.

Un autre élément concerne la formation. Je vous confirme que tous les membres du personnel des centres Adeps ont été formés au secourisme et aux premiers soins. Un module spécifique de prévention médicale, est par ailleurs inscrit dans la formation des moniteurs. À ce jour, plus de mille moniteurs par an sont ainsi formés. Ils exercent soit dans un de nos centres Adeps, soit aux opérations « été sport », pour ne citer que ceux-là. Enfin, un tableau comparatif des différentes formules de formation est disponible sur le site de l'Association des établissements sportifs.

J'en viens à la prévention des accidents. Que les choses soient claires : la présence d'un défibrillateur entièrement automatique ne répond pas à tous les problèmes de santé majeurs que peut rencontrer un sportif. Ainsi, il ne pourra jamais être utile par exemple en cas de rupture d'anévrisme.

Comme le professeur Brotchi l'a rappelé en séance publique, un examen médical du cœur vous déclarant totalement apte à une discipline sportive ne vous empêchera pas de connaître un problème cardiaque majeur une semaine après. Il n'y a aucune garantie absolue.

Cet aspect de prévention des accidents est destiné, ainsi que je viens de le préciser à M. Migisha, à toutes celles et ceux qui fréquentent les salles de fitness. Je souhaite qu'à l'avenir les moniteurs y soient formés de manière continuée et qu'ils soient en nombre suffisant par rapport aux personnes présentes dans la salle. Le retour à l'activité physique n'a pas pour objectif de battre immédiatement un record. Je plaide donc pour que celles et ceux qui redécouvrent les salles s'appuient sur les connaissances et l'encadrement d'un moniteur. C'est le principe du label fitness.

Madame Meerhaeghe, comme moi, vous estimerez que chacun est responsable de sa propre vie et que les parents ont aussi leur rôle à jouer dans le choix et le rythme de l'activité sportive de leurs enfants. Les visites médicales scolaires contribuent également à une surveillance. Certaines fédérations encouragent ce type d'examens et ont même annoncé qu'elles les financeraient. Elles se sont ensuite rétractées car le coût d'un examen régulier, multiplié par le nombre d'affiliés, représente un budget important.

Je prendrai néanmoins l'initiative de régle-

menter les sports à risque extrême. C'est la raison pour laquelle j'ai désigné un cabinet d'avocats spécialisés. En effet, certaines démonstrations sportives tolèrent les coups lorsqu'un des deux athlètes est au sol, ce qui est pourtant interdit. Je mettrai fin à de telles pratiques. J'ai d'ailleurs rappelé aux bourgmestres leur responsabilité en la matière ; celui de Braine l'Alleud m'a conseillé de prendre un décret ! Nous agirons donc ainsi et définirons la responsabilité de chacun et interdirons de telles pratiques. J'ajoute que l'expertise du Centre d'évaluation de la performance sportive nous y aidera.

Toujours en ce qui concerne les examens médicaux, j'ai accédé à la demande de M. Migisha de soumettre nos septante sportifs sous contrat à un examen médical régulier que nous financerons car nous sommes leur employeur. Nous considérons que nous avons une responsabilité contractuelle à leur égard.

Enfin, je vous rappelle que nous avons voté le 20 octobre 2011 un décret qui prévoit plusieurs mesures d'accompagnement et de sanction en cas de dopage. Ce décret a été accompagné d'une vaste campagne de sensibilisation et de prévention intitulée « Ma victoire, c'est sans dopage ». J'en profite pour saluer le courage de Philippe Gilbert qui a animé cette campagne.

Vous aurez compris que ces vingt derniers mois, nous avons multiplié les initiatives, conforté les budgets, sensibilisé les différents acteurs à la nécessité d'avoir un comportement compatible avec le sport et la santé. Pour le reste, la prévention relève principalement des compétences de la ministre de la Santé.

Lors de la prochaine réunion avec les fédérations sportives, je leur rappellerai leurs responsabilités ainsi que nos initiatives.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Monsieur le ministre, je reste persuadée que la prévention est le meilleur moyen d'éviter les accidents, et donc l'usage d'un défibrillateur. J'entends vos arguments sur la responsabilité de chacun vis-à-vis de sa propre santé. Vous devez cependant estimer, eu égard à votre responsabilité d'employeur, qu'un examen complet et régulier est une bonne réponse puisque les septante sportifs sous contrat avec notre Fédération sont soumis à cet examen.

Même si chacun reste responsable de sa santé, j'estime que le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Je suis dès lors déçue de ne pas avoir obtenu de réponse aux questions plus spécifiques sur la prévention. L'examen médical complet demeure selon moi une véritable réponse. Une collaboration avec les fédérations sportives

est tout à fait possible. J'interrogerai prochainement Mme Laanan sur le projet de carnet sportif qui est dans les tiroirs depuis de nombreuses années. Il faudrait pouvoir le concrétiser et l'appliquer.

3.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Malversations lors de l'AG de la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je suppose que vous avez pris connaissance des faits qui se sont déroulés lors de la dernière assemblée générale de la Fédération des jeux de paume de Wallonie-Bruxelles. Cette assemblée devait désigner le premier conseil d'administration de cette fédération. Il semble que six procurations aient été utilisées alors qu'elles n'avaient pas été délivrées par les clubs titulaires. C'est ce qu'on appelle en droit un faux et usage de faux. La Fédération des jeux de paume de Wallonie-Bruxelles a ordonné une enquête interne et a fait appel aux services de Louis Derwa, conseiller juridique de la fédération nationale, et de Georges Demanet, président de l'aile francophone et ancien procureur général de Mons.

Je sais que, comme moi, monsieur le ministre, vous tenez au jeu de balle. La Fédération des jeux de paume de Wallonie-Bruxelles connaît des difficultés, même s'il y a là des talents. Des clubs percent, d'autres disparaissent. Aujourd'hui, on peut s'estimer heureux quand une commune compte un club, surtout s'il est performant. Cette évolution est irrémédiable mais ce sport ne doit pas pour autant disparaître, bien au contraire.

Monsieur le ministre, avez-vous eu connaissance de ces faits? Comment y réagissez-vous? Sont-ils avérés ou infirmés? Comment voyez-vous l'avenir de cette fédération qui est en passe d'être communautarisée? Les faits sont apparemment inquiétants. J'espère qu'on pourra y mettre de l'ordre, clarifier les choses et se dire qu'on peut repartir du bon pied.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je confirme la passion qui nous anime tous deux, monsieur le député, et l'intérêt que nous portons au jeu de paume.

Je voudrais souligner quelques signes positifs. On constate un certain renouveau, notamment pour le *One Wall* aux États-Unis. Il suscite un intérêt et un engouement nouveaux. Nous avons dès lors subventionné des murs mobiles mis à la dis-

position de plusieurs cercles par province. C'est aussi une manière pour nous d'aider la Fédération royale nationale de balle pelote.

Au sujet des faits que vous citez, j'ai rencontré M. Bauters, le président de la Fédération royale nationale de balle pelote, avec qui j'ai des contacts fréquents. Le processus de création d'une fédération francophone est en cours; elle n'est pas encore reconnue. Ma capacité d'action sur le plan juridique est dès lors limitée. Je peux toutefois réagir en prenant les contacts qui s'imposent, d'où ma conversation avec M. Bauters. Le cas échéant, je peux aussi refuser la reconnaissance. C'est ce que nous avons fait voici quelques mois pour le football puisqu'il ne remplissait pas toutes les conditions nécessaires. Je n'ai d'ailleurs pas d'autre choix que celui-là puisque je dois appliquer les décrets de 1999 et de 2006.

Que s'est-il passé à la Fédération royale nationale de balle pelote? Elle avait décidé les clubs du Sud du pays – ils représentent l'essentiel de la vie de ce sport – à se constituer en asbl et à en rédiger les statuts conformément au décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française. Dans ce cadre, une première assemblée générale a réuni les clubs francophones en vue d'élire les treize membres du conseil d'administration de la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles. Six procurations ont été remises lors de cette séance du 3 mars et les élections ont effectivement pu avoir lieu.

Néanmoins, il est revenu aux oreilles du président, M. Bauters, que de fausses procurations auraient été présentées à l'assemblée. Soucieux de ne pas entacher les procédures en cours, la Fédération royale nationale de balle pelote a souhaité faire toute la lumière sur ces faits et a effectivement sollicité les conseils de Mes Derwa et Demanet. Le rapport de ces derniers a conclu à l'introduction de quatre procurations falsifiées. Au vu de ces faits, l'assemblée générale du 3 mars et toutes les décisions prises ont été fort logiquement annulées et une nouvelle assemblée générale est prévue le 15 juin 2012.

La Fédération royale nationale de balle pelote souhaite poursuivre ses démarches et identifier les instigateurs de ce procédé malveillant, illégal et regrettable dans le monde sportif qui devrait respecter des valeurs de fair-play. En effet, ils jettent l'opprobre sur le processus de scission actuellement en cours. Du reste, M. Bauters m'a confié que, si c'était pour revivre cette situation, il renoncerait aux fonctions qu'on lui réservait au niveau international afin de garder la présidence belge.

Je suis évidemment attristé par ces actes regrettables et condamnables. Cependant, nous pouvons espérer qu'il ne s'agisse que d'un cas isolé et que ses auteurs soient connus. Je souhaite par ailleurs saluer la démarche et l'attitude responsable de la Fédération royale nationale de balle pelote qui ne laisse planer aucun doute sur le processus de constitution de l'aile francophone.

Nous en saurons davantage le 15 juin lorsque la nouvelle assemblée générale sera composée. Nous allons évidemment redoubler de vigilance afin de nous assurer qu'aucune malversation ou manipulation ne puisse se reproduire, d'autant que les prochains championnats du monde se dérouleront non loin d'ici, en Frise, du 26 août au 1er septembre. Après avoir été championne d'Europe à Valence, la Belgique sera peut-être championne du Monde ! Si vous voulez nous accompagner, vous êtes le bienvenu.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Une invitation ministérielle ne se refuse pas ! J'en prends bonne note.

Monsieur le ministre je ne peux qu'accréditer et partager votre avis sur la Fédération royale nationale de balle pelote. C'est un mauvais et malheureux départ pour son aile francophone. Nous devons à présent mener les investigations nécessaires pour connaître les auteurs des faits. En effet, les personnes qui se comportent ainsi n'ont pas leur place dans une fédération sportive. Si nous voulons garantir à l'avenir la stabilité et la prospérité de la balle pelote, nous devons nous entourer de personnes de confiance.

3.6 Question orale de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'organisation du Grand Prix de Formule 1 sur le circuit de Spa Francorchamps »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, en janvier, nous avons déjà évoqué l'incertitude qui régnait autour du Grand Prix de Formule 1 de Spa Francorchamps. Le calendrier international annonce la Belgique comme pays d'accueil des prochains grands prix mais rien n'est moins sûr.

Il serait en effet question d'alterner l'organisation du grand prix avec la France. Dernièrement, M. Ecclestone a annoncé que la France aurait retrouvé son grand prix en 2013.

Puisque vous êtes associé au ministre Marcourt dans les négociations, pouvez-vous m'informer de la situation exacte concernant l'organisa-

tion du Grand Prix de Formule 1 en Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus précisément, sur le circuit de Spa Francorchamps ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Dodrimont, je suis doublement embêté par votre question car la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a aucune compétence à faire valoir dans ce dossier puisqu'il relève de l'Infrastructure.

J'interviens donc dans ce dossier en tant que ministre régional. D'ailleurs, chaque année, un intitulé budgétaire est réservé au financement de l'infrastructure du circuit de Francorchamps. Par ailleurs, la gestion du grand prix est gérée par la société Sogepa et par le ministre Marcourt.

Par ailleurs, la semaine dernière, M. Jeholet a interrogé longuement M. Marcourt au parlement wallon et je n'ai rien à ajouter à sa réponse. Le contrat, soigneusement négocié, nous lie jusqu'en 2012.

Aujourd'hui, le Grand Prix de Spa Francorchamps est suivi par cinquante mille spectateurs. Ce résultat est certes satisfaisant mais il ne suffirait pas si nous devions couvrir la totalité des frais engagés. Il nous en faudrait en effet septante mille. M. Davignon et son équipe ont fait leur maximum mais nous sommes loin de la moyenne de fréquentation des autres grands prix qui est d'environ nonante-deux mille spectateurs.

Une autre réalité est celle des prix des plateaux. Si l'on cumule les dix-huit grands prix, on obtient 275 millions d'euros de frais contre 197 millions de recettes. Nous ne sommes donc pas les seuls à connaître des difficultés de recettes puisqu'un organisateur de grand prix ne peut renflouer ses caisses qu'avec le revenu de la billetterie. Tout le reste relève de la société de M. Ecclestone. En outre, le prix d'un plateau varie fortement d'un circuit à l'autre. À Monaco, il est mis à disposition gratuitement tandis qu'en Malaisie, il se loue pour un montant de 28 millions d'euros. Nos prix se situent à mi-chemin de ces extrémités.

Les pilotes sont également soucieux de conserver les circuits cultes : il n'y a pas que les pays émergents – qui mettent un grand nombre de moyens financiers en jeu – qui les intéressent.

Enfin, il est vrai que nous cherchons à diminuer l'intervention financière de la Région wallonne dans le grand prix de Formule 1 car malgré nos investissements et les efforts déployés, l'effet ciseau reste négatif.

Je tiens toutefois à souligner que la notoriété et la reconnaissance que le grand prix de For-

mule 1 assure au circuit de Francorchamps nous permettent de l'utiliser deux cent vingt jours par an, ce qui est le maximum autorisé par le permis d'exploiter. Ce circuit est donc dynamique. Le circuit de Spa Francorchamps veut également s'ouvrir à d'autres événements tels que des meetings ou des congrès. D'ailleurs, l'EuroSkill aura lieu à Francorchamps cette année. Il engendre également des retombées positives en termes d'emploi et d'économie locale.

L'Allemagne pourrait par ailleurs être intéressée par certaines formules à l'examen aujourd'hui. Nous ne savons pas si les circuits où ne se déroulent pas à l'heure actuelle des grands prix de Formule 1, notamment celui du Nürburgring, seront preneurs. Quant à celui d'Hockenheim, je sais que le Länder de Baden-Württemberg cherche lui aussi à diminuer les coûts d'organisation de son grand prix.

En France, M. Fillon s'était fort engagé en faveur du Castelet.

Nous sommes ouverts à toutes les possibilités. Le mandat de M. Davignon a été prolongé afin qu'il puisse mener à bien les négociations. J'ai rencontré le président du RACB pour savoir où nous en étions. Nous sommes à une période charnière et j'ai le sentiment que nous y verrons plus clair après les élections françaises.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je me demandais si le ministre avait terminé. J'espérais une petite invitation comme celle qu'il a faite à M. Crucke.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Contrairement à ce qui se passait précédemment, les ministres ne reçoivent plus que quatre places pour assister au grand prix. Si nous ne les occupons pas nous-mêmes, nous devons renseigner la personne ou la société à qui nous les avons offertes.

Il n'y a pas de système plus sévère ! Vous savez tous combien les mandataires politiques sont sollicités ! Nous devons dire non à tout le monde. Lors du dernier grand prix, j'étais présent et les trois autres places ont été offertes à des entreprises. Je suis heureux que vous abordiez cette question parce que le grand public imagine que nous disposons de dizaines de places. Mais ces places coûtent très cher et nous n'en recevons désormais que quelques-unes.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. M. Marcourt avait également apporté quelques précisions à l'occasion d'une question de M. Jeholet. Vous nous avez dit aujourd'hui ce que vous

saviez de ce dossier et vous nous avez assuré que vous y restiez attentif. Je tiens à être informé de ce qui va se passer car les retombées économiques de cet événement sont très importantes. Les investissements dans le secteur horeca à Francorchamps dépendent beaucoup du grand prix. De plus, tous les villages alentour veillent à organiser leurs fêtes en dehors des jours de courses de Formule 1.

3.7 Question orale de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du budget, des finances et des sports, intitulée « L'accessibilité du golf en Fédération Wallonie Bruxelles »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous nous réjouissons tous des excellents résultats de nos sportifs sur le plan international. Nicolas Colsaerts, le numéro un belge, rejoint petit à petit les meilleurs golfeurs mondiaux. Sa réussite valorise notre Fédération et enrichit cette discipline car cela ne peut qu'avoir un impact positif sur les affiliations. Ainsi, d'après mes informations, la partie francophone du pays en compte plus de vingt-deux mille golfeurs. Victime d'une image tenace, ce sport est toujours perçu comme celui que pratique une certaine élite. Certes, les équipements et l'accès au green coûtent cher, mais il y a une grande part d'appréhension chez ceux et celles que ce sport intéresse.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous renseigner sur les politiques que la Fédération Wallonie-Bruxelles mène pour le golf ? Existents-ils des initiatives pour rendre ce sport plus accessible ? La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle associée aux portes ouvertes organisées par les clubs ? Ces clubs sont-ils subventionnés ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Dodrimont, je vous remercie car votre question me permet de saluer les récentes et constantes performances de Nicolas Colsaerts. Ce sportif mérite de retenir l'attention de notre commission. Sa deuxième place à l'Open de Chine lui permet de passer de la soixante-huitième place à la cinquante-quatrième au classement des meilleurs golfeurs mondiaux. Plus significatif encore, ce jeune Bruxellois de vingt-neuf ans occupe désormais le huitième rang au niveau européen.

À l'instar du rugby, le Comité olympique international a décidé d'introduire comme discipline olympique le golf à Rio en 2016. La progression de notre joueur et l'image attractive qu'il donne de ce sport présentent un intérêt particulier. La Fédération royale belge de golf n'est pas encore re-

connue par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais elle a amorcé une politique de démocratisation et d'ouverture. Gageons que le golf suive la même trajectoire que le tennis qui, pendant de nombreuses décennies, a été considéré comme un sport d'élite, relativement inaccessible, et qui est aujourd'hui pratiqué par tous.

Les conditions d'entrée dans un club sont très variables et dépendent entre autres de la taille des infrastructures – practice simple, neuf trous, dix-huit ou deux fois dix-huit trous –, de la région d'implantation du club et de l'âge des joueurs – junior, couple, famille. Dès lors, on peut estimer que la cotisation varie de cinquante à cent cinquante euros par mois.

La plupart des clubs proposent des formules « découverte » à des prix attractifs et sont ouverts au public. La gestion de l'infrastructure et des terrains est privée tandis que l'activité sportive et l'école de jeunes sont souvent gérées par une asbl. Bien entendu, les clubs entendent préserver l'image de prestige propre au golf mais ils véhiculent également des valeurs qui, sous des aspects quelque peu « vieille France » et aristocratiques, sont néanmoins garantes d'éducation, d'éthique, de fair-play et de respect. De manière générale, l'accès aux clubs est ouvert à tous dans les limites des capacités d'accueil.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous comptons trente-six terrains de golf – treize dans le Brabant wallon ; cinq dans le Hainaut ; sept dans le Namurois ; neuf en province de Liège et deux au Luxembourg.

La Fédération royale belge de golf a inauguré une politique d'ouverture en lançant des actions de promotion et de découverte de ce sport. Plusieurs axes sont développés comme le lien avec entre le golf et le tourisme, l'aide aux clubs pour développer leurs écoles, l'organisation de compétitions junior et adultes, l'encouragement des clubs qui s'investissent dans l'encadrement des jeunes, la mise en place de points « golf-santé » ou encore la promotion de ce sport par l'entremise d'une campagne intitulée « Le golf joue l'ouverture ».

Quarante dates sont ainsi prévues pour s'es-sayer à *swing* : journées portes ouvertes dans tous les golfs, présence à la fête de l'Iris, au Salon des sports à Marche, au Village Kids RTL à Louvain-la-Neuve, aux « Apéro Vintage » ou encore aux « Rhéto-Défis » de Mouscron.

La Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne la Fédération royale belge de golf dans le cadre de synergies avec l'Adeps pour la promotion de l'activité physique et la formation des

moniteurs. Plusieurs centres Adeps organisent des stages de golf en collaboration avec des clubs du voisinage. Ainsi, l'Adeps de Mons travaille avec le Royal golf club du Hainaut et celui de Louvain-la-Neuve avec le Golf de Rigenee.

Par ailleurs, l'Adeps/fédérations sportives/Écoles a été une des premières à mettre l'accent sur la découverte du golf par les enfants. La Fédération Wallonie-Bruxelles participe également à différentes initiatives telles que les « Rhéto Trophée » à Neufchâteau, le « Trophée des communes sportives » ou « Sport Défi Famille ». Enfin, les stages « Été sport » et « Mon club, mon école » ont reçu des subventions. En 2011, trois clubs de golf se sont ouverts à ce type d'opération. En 2012, ils sont huit à avoir demandé de percevoir cette intervention.

Depuis 2006, la Fédération royale belge de golf est reconnue comme opérateur de formation et délivre à ce titre des formations de cadre, dont les brevets sont homologués par l'Adeps.

Cette fédération n'étant pas reconnue, elle n'est pas liée à un plan-programme et ne reçoit aucun budget de fonctionnement. Par contre, à l'instar de ce que nous faisons pour le hockey et la balle pelote, nous encourageons une politique active de démocratisation de ce sport et de formation pour les plus jeunes.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, je me réjouis des efforts fournis pour démocratiser une pratique sportive qui présente moult avantages. J'espère que de nombreux jeunes pourront accéder à cette discipline qui réintègrera les Jeux olympiques en 2016. Nicolas Colsaerts est un jeune golfeur belge qui obtient de bons résultats et peut prétendre à une place à ces Jeux.

3.8 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Belgian Homeless Cup »

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, nous intervenons régulièrement à propos de l'accès au sport pour des catégories spécifiques de personnes comme les aînés ou les personnes handicapées. En revanche, l'accès au sport pour les sans-abri ne fait pas grand bruit alors que ce serait peut-être pour eux une manière de se réintégrer dans une société de laquelle ils se sentent parfois en marge.

L'organisation « Belgian Homeless Cup » a pour objectif de réinsérer des sans-abri dans la société grâce à la pratique du football. Ce sport

leur rend confiance en eux, ils oublient un moment leurs tracas quotidiens et nouent des contacts. Des organisations sociales profitent des entraînements et des matchs pour rencontrer les joueurs. Ce cadre permet de créer un climat de confiance entre les travailleurs sociaux et les sans-abri. Cette association joue ainsi un rôle essentiel de réinsertion.

Des clubs professionnels et semi-professionnels sont intégrés dans le processus et s'investissent à leur manière. On compte huit équipes flamandes, notamment le Club de Bruges, Genk, la Gantoise, le Lierse, et une équipe bruxelloise (Anderlecht). L'organisation souhaite développer ses activités dans le sud du pays.

Monsieur le ministre, comment encourager cette initiative en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Migisha car il met en lumière une excellente initiative que j'entends soutenir et développer dans les trois régions du pays. Pour rappel, la « Homeless Cup » est une compétition de football socio-sportive pour les sans-abri, les sans-papiers, les personnes issues de maisons d'accueil et de logements temporaires, ou souffrant d'une dépendance à l'alcool ou aux drogues.

Le processus de réinsertion démarre à l'aide du football, avec des entraînements et des tournois. Des actions de nature sociale et/ou professionnelle viennent ensuite s'y greffer. Le football est une invitation à se réinsérer socialement et professionnellement. Actuellement, trente-cinq organisations sociales, huit services de sport urbain et douze clubs de football sont impliqués dans le projet.

Cependant, et c'est une préoccupation que je partage avec M. Migisha, hormis Anderlecht, les clubs et les villes participantes se trouvent tous en Flandre où les clubs de football ont suivi plus rapidement la mode des clubs anglais. L'association des établissements sportifs a pu le constater lors d'un voyage à Manchester et à Liverpool, auquel je n'ai pu malheureusement participer en raison d'activités politiques au gouvernement et au parlement. Cette mode existe aussi aux Pays-Bas, où les clubs se muent en acteurs sociaux à part entière dans leur communauté urbaine.

Le sport porte intrinsèquement en lui des possibilités fortes de socialisation par un phénomène d'identification ainsi que par l'insertion qu'il permet aux individus dans la société. Très concrètement, l'asbl « Belgian Homeless Cup » qui a lancé ce projet souhaite l'étendre en Wallonie et

même créer un véritable championnat à l'échelle belge. C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser une table ronde le 16 mai prochain, pour réunir l'Union belge, les CPAS des villes de Mons, Charleroi, Namur et Liège et les quatre grands clubs de ces villes qui ont marqué un intérêt pour ce projet. D'autres réunions pourraient avoir lieu avec les CPAS d'autres grandes villes mais nous commençons par ces quatre-là. Je formule l'espoir que cette réunion débouche sur un consensus permettant d'ancrer ce projet socio-sportif de l'asbl « Belgian Homeless Cup » dans les villes concernées.

D'autres opérateurs pourraient d'ailleurs se joindre à cette initiative originale et proposer des actions au détour de ces compétitions sportives. J'y suis également sensible comme ministre wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Je me sens donc impliqué à double titre. Je serai très attentif aux décisions qui interviendront le 16 mai prochain et à leurs conséquences.

M. Pierre Migisha (cdH). – Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre enthousiasme pour ce noble projet. On ne le dit pas assez, le sport est un outil de socialisation, et y compris dans d'autres disciplines que le football. Ce week-end, nous avons assisté à la victoire du boxeur Alex Miskirtchian, un champion qui est parti de rien. Ce concept pourrait donc être reproduit dans d'autres disciplines.

Cette table ronde du 16 mai est une initiative très intéressante. Je suivrai ses résultats avec attention. Nous pouvons nous réjouir de la volonté de ces clubs, dont trois sont en première division, de devenir partenaires du projet.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h.*